

Monsieur K-----  
11 avenue de la République  
71200 LE CREUSOT

Le Creusot, le 22 juillet 2019

REF : Collectif de voisinage - Avenue de la République - Impasse de Change :  
Jean-Marc et Valérie V. – Aurélie P. - Josette C. - Danielle G. – Richard et Véronique L. – Société K.

OBJET : Nuisances sonores  
Lettre recommandée avec A.R.

Monsieur,

Depuis quelques temps, nous constatons une recrudescence de nuisances sonores émanant de votre lieu d'habitation :

- Aboiements de chiens intempestifs et prolongés à tout moment de la journée et de la nuit ;
- Travaux bruyants et baignade bruyante après 22 heures ;
- Feux de palettes
- Coups de klaxons de vos visiteurs en guise de sonnette.

Or, l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2001, que nous vous avons récemment remis en mains propres, stipule : *"Il est interdit, de jour comme de nuit, d'émettre, sans nécessité ou par défaut de précautions, des bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par leur durée, leur répétition ou leur intensité"*<sup>1</sup>.

*"Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique"*<sup>2</sup>.

Malgré plusieurs entrevues qui nous ont permis de vous mettre au courant de ces perturbations, et une intervention de la police nationale le 8 juillet dernier, le problème n'a pas été résolu, et ces aboiements et autres bruits deviennent de plus en plus intolérables. Il existe cependant des solutions (dressage de l'animal, collier anti-aboiements, installation d'une sonnette...)

Nous faisons appel à votre empathie et à votre bon sens, pour faire cesser ces nuisances, sans que nous ayons besoin d'en référer aux autorités compétentes, et nous vous en remercions.

Espérant vivement une issue favorable à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Jean-Marc/Valérie V.

Aurélie P.

Josette C.

Richard et Véronique L.

Danielle G.

Société K.

---

<sup>1</sup> Extrait - Arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage du 30 juillet 2001  
Article 1 er - p.2 - Internet

<sup>2</sup> Extrait - Arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage du 30 juillet 2001  
Article 9 - p.5 - Internet